

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 24 février 2015, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 16 février 2015.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mme Geneviève CATTELAÏN,
Mmes Maryse CHAVOUTIER, Marlène PERIARD

Mrs Pascal BONNET, Jean Marc COLOMBAN, Pierre LABBÉ, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Excusée : Mme Jessica CHAVOUTIER,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc COLOMBAN

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 décembre 2014 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal en fin de réunion.

1 – Mise en place des mollocs et agrandissement parking :

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise va mettre en place les mollocs pour le tri des déchets et les ordures ménagères. Par contre, l'entourage des collecteurs est à la charge de la mairie. Suite aux décisions prises lors des précédentes séances, un appel à concurrence sera lancé afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux de prolongement du parking avec réfection du mur de soutènement du terrain du haut. Retient les géomètres ALPGEO pour effectuer le relevé topographique du terrain. Délibération n° DEL2015/02/01

2 – Protection du village :

Dans la continuité du programme de Protection du village, RTM est missionné pour lancer l'appel d'offres pour réaliser une rangée de filets de classe 9 au-dessus du parking des Loges. Délibération n° DEL2015/02/02

3 – Réservoir d'eau potable du Chef lieu :

Dans la dernière réunion de décembre 2014, le Conseil municipal avait décidé d'installer un appareil à UV pour traiter l'eau, comme celui du Puits. Dans le même temps, en profitant de la tranchée faite pour enterrer les janolènes servant à l'alimentation électrique de cet appareil, un éclairage potentiel à la demande pour les alentours, sera installé. Dans cette tranchée, sera également posée une conduite pour amener l'eau de vidange du réservoir dans la canalisation des eaux pluviales. Les devis demandés sont présentés mais il reste à en consulter d'autres pour la tranchée avec mise en souterrain du réseau électrique. Lors de la séance précédente, le Conseil municipal sollicitait une subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Délibération n° DEL2014/12/052

4 – Isolation de l'ancienne école :

L'ASDER a visité l'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne école début janvier. Nous sommes toujours dans l'attente du rapport mais il est retenu que l'isolation intérieure est très mauvaise. Il faudrait aussi changer la VMC. Quant à l'ancienne mairie, elle nécessite un grand nettoyage et également une bonne isolation.

5 – Voierie :

Comme tous les ans, des travaux d'enrobée, de goudronnage, de réfection de murs et autres travaux d'entretien des voieries seront réalisés pour une enveloppe d'environ 20 000 euros.

Le Conseil municipal est informé que le Conseil général fait le point sur les limitations de tonnage instituées sur les routes départementales.

6 – Candélabres supplémentaires :

Le Conseil municipal avait déjà débattu sur les possibilités d'ajouter deux points lumineux supplémentaires : un, au croisement vers l'abri bus afin d'éclairer la traversée de la Route Départementale et un autre, vers le nouveau cimetière. Des devis ont été demandés pour des candélabres solaires mais vu le coût très élevé, se laisse un temps de réflexion jusqu'à la prochaine réunion pour décider de l'utilité de ces chantiers.

7 – Propositions O.N.F. :

O.N.F. propose d'inclure une partie de la parcelle A 1 boisée, dans le Bois soumis au Régime Forestier, pour une gestion régulière de la forêt. Le Conseil municipal se laisse un temps de réflexion pour donner sa décision.

Concernant les travaux à effectuer dans la forêt, le Conseil municipal accepte le devis établi par l'O.N.F. pour un montant de 5 600 euros H.T. Il s'agit d'entretien et pose de renvois d'eaux mais également de fourniture et pose de six panneaux directionnels bois.

Monsieur le Maire informe que le bois d'affouage 2015 se fera dans la parcelle I et celui de 2016, dans la parcelle F. Le Conseil général chargé des routes a demandé que le débroussaillage et l'élagage des arbres soient réalisés dans la forêt car, avec la neige et les tempêtes, les arbres penchent et sont prêts à tomber ; de plus ils abîment les engins de déneigement. Dans les parcelles privées, ce serait aux propriétaires d'effectuer ces travaux.

8 – Réseaux aériens :

Le Conseil municipal fait remarquer que le câble téléphonique qui a été cassé par un camion devrait être réparé correctement afin d'éviter les éventuelles perturbations du téléphone sur Le Puits.

Concernant le débroussaillage et élagage prévus sous la ligne électrique, le Conseil municipal souhaite qu'ils soient réalisés proprement afin que les propriétaires qui le désirent, puissent récupérer leurs bois facilement.

Il précise également qu'il faudrait faire remonter à l'O.N.F. que, lors des coupes de bois, le débardage devrait être réalisé plus proprement.

9 – Ecole Primaire :

Afin d'éviter les problèmes récurrents de demande de remboursement des frais de fonctionnement pour des enfants de la Commune scolarisés dans une autre école que celle de Salins les Thermes, décide, en accord avec la Municipalité de Salins les Thermes, de redéfinir clairement la nomination de l'école primaire de Salins les Thermes. Elle s'appellera « Ecole Intercommunale Salins-les-Thermes/Fontaine-le-Puits ». Il n'y aura pas de dérogation pour les enfants de Fontaine le Puits qui seront scolarisés dans une autre école que celle-ci. Délibération n° DEL2015/02/03

10 – Accessibilité :

Après discussion en séance de travail et dans les précédentes réunions de Conseil municipal, décide de créer un Agenda d'accessibilité Programmée pour l'accessibilité des bâtiments publics.

11 – Hôpital de Moutiers :

Etant donné que l'Etat souhaite transformer l'Hôpital de Moutiers en pôle gériatrique et arrêter totalement la chirurgie à partir d'Avril 2015, le Collectif de Soutien de l'Hôpital de Moutiers lance du 2 au 20 mars 2015, dans toutes les Communes concernées, une enquête publique pour consulter la population et recueillir son avis sur les propositions faites par l'ARS et par le Collectif de soutien.

Par ailleurs, le Collectif de soutien de l'Hôpital de Moutiers tiendra une réunion publique à Fontaine le Puits le 4 mars 2015 à 18 heures à la Salle communale.

12 – Personnel :

Vu la charge de travail toujours croissante, Monsieur le Maire propose d'augmenter l'horaire effectué par l'Adjoint administratif. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter à 31 heures l'amplitude de travail de l'Agent d'accueil. Suivant la procédure, demande l'avis de la Commission paritaire.

13 – Affaires diverses :

- Rappelle qu'il est interdit de circuler derrière le merlon.
- Définit le tour de rôle pour la tenue du scrutin lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.
- Est informé des dates de réunions publiques des Candidats aux Elections départementales.
- Suite à la question posée par un Conseiller municipal, redéfinit les interdictions de circuler avec tous véhicules à moteur sur les chemins dans la forêt soumise au régime forestier.
- Prend connaissance du versement de la subvention allouée pour le merlon pare-pierres et d'un courrier de SOGEVAB pour la traversée de la Commune lors de la manifestation « La Bourgui » le 26 juillet 2015.
- Est informé que les véhicules gênant la circulation et ayant déjà eu un avertissement, seront emmenés à la fourrière de La Bâthie.

11 – Prochaine réunion

Fixe la prochaine séance du Conseil municipal au 24 mars 2015 à 19 h 30.

Séance levée à 20 h 50.

Fait le 27 février 2015,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 03 mars 2015.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET